

L'ACTION SYNDICALE INTERNATIONALE DE LA CSN

TISSER DES LIENS SOLIDAIRES ENTRE LES SYNDIQUÉS D'ICI ET D'AILLEURS



L'ACTION SYNDICALE INTERNATIONALE DE LA CSN TISSER DES LIENS SOLIDAIRES

La mondialisation affecte toutes les travailleuses et tous les travailleurs. Les accords de libre-échange, les déréglementations et la complaisance des gouvernements à l'égard de la finance et du patronat accroissent la mobilité et le pouvoir des entreprises.

Chantage, abus, violations des droits

Des entreprises quittent parfois les pays du nord pour réduire leurs coûts de production et se rendent dans des pays où les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs sont constamment bafoués et où des multinationales, notamment canadiennes, tentent d'imposer des conditions de travail que nous n'accepterions jamais ici.

Ces mêmes entreprises se vantent ensuite de produire à moindre coût au sud et menacent de délocaliser des parts de plus en plus importantes de leur production à l'étranger, si l'on ne consent pas à réduire nos conditions de travail. En exerçant des pressions ici, elles tentent d'obtenir des réformes aux lois du travail pour diminuer le rapport de force des syndicats face aux patrons, et ainsi accroître leurs profits.



LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS MIGRANTS MOINS DE DROITS, PLUS EXPLOITÉS

On aborde souvent le cas des délocalisations pour expliquer les impacts de la mondialisation néolibérale. Mais certaines entreprises, dans le secteur des services ou des ressources naturelles par exemple, n'ont pas la mobilité géographique pour déplacer leurs installations vers un pays où les travailleurs sont moins bien payés et traités. Qu'à cela ne tienne, elles peuvent faire venir au Canada des travailleurs migrants temporaires du Guatemala, du Mexique, des Philippines qui feront le travail pour beaucoup moins cher et qui seront renvoyés dans leur pays d'origine s'ils se montrent trop revendicateurs. Ces situations sont inadmissibles. Plusieurs abus sont perpétrés contre ces personnes.

Cela n'est pas sans avoir d'impact sur le marché du travail au Canada. Par exemple, en 2012, HD Mining International, une compagnie chinoise installée en Colombie-Britannique, a obtenu la permission d'Ottawa de faire venir 200 travailleurs temporaires chinois, alors que des travailleurs canadiens, qui auraient pu faire le travail, avaient soumis leur candidature pour travailler à la mine de Tumbler Ridge. Ils n'ont pas été engagés.

Les travailleuses domestiques

Le cas des travailleuses domestiques attire particulièrement l'attention, tellement qu'il fait l'objet d'une campagne d'organisation mondiale de la CSI et qu'une convention (189) a été spécialement conçue à leur égard par l'OIT. Même au Québec, ces travailleuses, qui ont l'obligation de résider chez leur employeur, ont des conditions de travail souvent inacceptables, comme des heures supplémentaires non rémunérées, ou pire, subissent du harcèlement, de la violence et des agressions sexuelles.



C'est pour contrer ce chantage, ces abus, ces violations de droits et la dégradation de nos conditions de travail que nous sommes engagés avec nos alliés syndicaux et d'autres organisations de la société civile.

ALLIANCE SYNDICATS ET TIERS-MONDE **UNE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE** **CONCRÈTE**

Le rayonnement du néolibéralisme sur l'ensemble de la planète se fait à l'avantage des entreprises et des investisseurs privés, qui tirent parti d'une mobilité du capital pour accroître encore et toujours plus leurs profits. La privatisation des services publics et les politiques d'austérité qui en découlent exercent de fortes pressions sur les conditions de vie de tous, des pauvres en particulier.

Les syndicats de certains pays sont confrontés à de nombreux enjeux qui affectent les droits et les conditions de travail et de vie de leurs membres :

- la non-reconnaissance des syndicats ;
- la répression politique ;
- le travail des enfants ;
- la santé et la sécurité du travail ;
- le salaire misérable ;
- le manque de protection sociale.

De plus, ces organisations ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour effectuer un travail syndical de base.

Leur combat est aussi le nôtre

L'affaiblissement des syndicats dans un pays met de la pression sur les syndicats d'ailleurs. On le constate entre autres lors de la délocalisation des entreprises. C'est l'ensemble de la société qui finit par en payer le prix.

C'est pourquoi les organisations syndicales qui ont plus de ressources les partagent avec celles qui en ont moins lors des campagnes de syndicalisation, de formation, d'appui politique, ou autres. Ainsi, elles pourront devenir plus fortes et autonomes à long terme.

La CSN a créé l'Alliance syndicats et tiers-monde (ASTM) en 1986 afin de regrouper les contributions solidaires des syndicats de notre mouvement. Dans le contexte où le gouvernement du Canada ne finance plus les projets syndicaux dans les pays qui en ont pourtant besoin, les contributions autonomes sont essentielles. Pour y participer ou pour en savoir plus : international@csn.qc.ca ou 514 598-2297.

De plus, la CSN est membre du Centre international de solidarité ouvrière (CISO), créé en 1975. Sa mission générale est d'organiser des activités d'éducation populaire sur les enjeux internationaux et sur les droits des travailleurs. Il renforce les liens entre les travailleuses et les travailleurs d'ici et celles et ceux du Sud qui luttent pour le respect de leurs droits, pour de meilleures conditions de travail et pour l'instauration d'une société plus juste et démocratique.

UNIDOS SOMOS UNO, PERO FUERTES; DESUNIDOS SOMOS MUCHOS, PERO DEBILES

DES AFFILIATIONS INTERNATIONALES UNE PLUS GRANDE COHÉSION SUR LA SCÈNE MONDIALE

La CSN est membre de la Confédération syndicale internationale (CSI) et de la Confédération syndicale des travailleuses et travailleurs des Amériques (CSA). Elle y participe activement afin de favoriser l'action cohérente des syndicats en matière de coopération internationale, de revendications politiques auprès de nos gouvernements, de campagnes contre les violations des droits syndicaux, etc.

Ce sont aussi des espaces où l'on met en commun nos réflexions sur :

- le renouveau syndical ;
- le rôle des syndicats dans la lutte aux changements climatiques ;
- le développement ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la place des jeunes ;
- la syndicalisation.

La CSI et la CSA portent la voix des syndicats devant les institutions internationales comme l'ONU, l'Organisation des États américains, ainsi que dans de nombreux forums.

Des relations à tous les niveaux

Notre présence dans ces instances internationales nous amène à tisser des liens avec d'autres organisations syndicales partout dans le monde. Cela nous permet de tenir des rencontres stratégiques entre des syndicats liés aux mêmes employeurs, comme nous l'avons fait pour les syndicats de Kronos et de Couche-Tard/Statoil, de développer la solidarité syndicale et ainsi d'accroître la pression sur eux.

Pour des raisons similaires, des fédérations de la CSN se sont affiliées à des fédérations internationales. C'est notamment le cas de la FIM-CSN qui est membre de l'IndustriALL, de la FNEEQ-CSN qui est membre de l'Internationale de l'Éducation et de la FNC-CSN qui est affiliée à UNI Global Union.

Nous partageons nos expériences et nos réflexions sur divers enjeux, et nous pouvons anticiper les tendances qui pourraient nous affecter. Nos relations avec d'autres confédérations, comme la CUT du Brésil et ELA au Pays basque, nous amènent aussi à réfléchir sur de nouveaux modèles d'action et d'organisation pour, ainsi, renouveler notre action syndicale.

Nos relations avec les syndicats états-uniens nous ont permis de comprendre les impacts que pourrait avoir l'abolition de la formule Rand au Québec, dont l'affaiblissement des syndicats.

De nos jours, certains travailleurs aux États-Unis n'ont même pas accès à une semaine de vacances payée par leur employeur ! Lorsqu'ils tentent de se syndiquer, ils font face à des entreprises dont la spécialité est de casser les syndicats. Voilà le modèle que veulent implanter ici les adorateurs des libertés individuelles, comme les conservateurs à Ottawa et la CAQ à Québec.



Les liens développés par la CSN et ses organisations affiliées sur la scène internationale servent souvent nos membres au Québec. Ainsi, les syndicats européens de Kronos ont menacé de recourir à la grève pour appuyer les travailleuses et les travailleurs de Varennes lorsqu'ils étaient en lock-out.

JOURNÉE MONDIALE LE 7 OCTOBRE EN ACTION POUR LE TRAVAIL DÉCENT

La revendication pour un travail décent ne concerne pas que les plus pauvres. Il s'agit d'un objectif sociétal qui concerne l'ensemble de la population.

Depuis 2008, la CSI appelle ses membres à se mobiliser lors de la Journée mondiale pour le travail décent, qui a lieu le 7 octobre de chaque année. Cette journée sert à promouvoir les quatre dimensions fondamentales pour l'épanouissement des travailleuses et des travailleurs. La mobilisation de la CSN dans le dossier Couche-Tard, en 2012, a été un exemple concret d'une action pour combler les déficits que l'on peut rencontrer au Québec en ce qui concerne de travail décent.

Des droits fondamentaux à obtenir

La CSN participe activement aux travaux de l'Organisation internationale du travail (OIT), la seule institution tripartite (gouvernements, employeurs, syndicats) à l'échelle mondiale. Son rôle est d'adopter des conventions et des règlements visant à définir les droits et les conditions minimales des travailleuses et des travailleurs afin qu'ils soient ensuite implantés dans les pays qui les adoptent. Chaque année, la Conférence internationale du travail est l'occasion d'examiner les plaintes déposées pour le non-respect des conventions de l'OIT. Au cours des dernières années, le cas du Canada a fait l'objet d'un examen.



« Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. La mise en œuvre des conditions nécessaires à un travail décent passe par l'application de quatre objectifs stratégiques, l'égalité entre hommes et femmes étant un objectif transversal :

- créer des emplois ;
- garantir les droits au travail ;
- étendre la protection sociale ;
- promouvoir le dialogue social ».

— Organisation internationale du travail (OIT)

Les droits fondamentaux du travail définis par l'OIT sont ceux qui doivent être respectés par tous les pays qui en sont membres, peu importe qu'ils aient ratifié ou non les huit conventions qui les déterminent :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

La Déclaration universelle des droits de l'homme inclut notamment ces droits fondamentaux, c'est pourquoi on peut également parler de droits de la personne.

Il est consternant de voir que le Canada n'a toujours pas ratifié deux des huit conventions fondamentales, soit la Convention n° 98 de l'OIT relative au droit d'organisation et de négociation collective et la Convention n° 138 sur l'âge minimum requis pour travailler.



LES ACCORDS COMMERCIAUX POUR QUI ? POUR QUOI ?

Depuis les échecs des négociations multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Canada est de plus en plus actif lors des négociations d'accords commerciaux bilatéraux.

Le problème fondamental avec ces ententes, c'est qu'elles sont négociées dans le plus grand secret. Elles servent les intérêts des grandes entreprises et des investisseurs et visent à accroître leur pouvoir, participant ainsi au renforcement du modèle néolibéral.

Par exemple, l'Accord économique et commercial global (AECG), intervenu entre le Canada et l'Union européenne, reconduit les dispositions de l'ALENA. Celles-ci permettent à des entreprises de poursuivre les gouvernements lorsqu'ils adoptent des politiques, même celles destinées à protéger l'intérêt public (environnement, santé, etc.), qui limiteraient ou annuleraient leur possibilité d'investir. Ainsi, l'entreprise américaine Lone Pine Ressources a récemment poursuivi le gouvernement canadien pour 250 millions de dollars en raison du moratoire québécois sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

Il est également préoccupant de constater que le Canada signe des accords avec des pays où les droits de la personne et les droits syndicaux ne sont pas respectés, comme en Colombie, ou encore dont les dirigeants ont été portés au pouvoir par un coup d'État, comme au Honduras.

Dans le cas de la Colombie, un accord parallèle sur le travail a été signé. En reconnaissant les droits fondamentaux du travail, en s'engageant à les promouvoir et à s'assurer de leur respect, le Canada et la Colombie ont affirmé que cet accord permettrait de diminuer la violation des droits de la personne. Mais, en 2012, la Colombie était encore le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes, avec 626 cas de violence perpétrée sous différentes formes, dont l'assassinat de 20 d'entre eux. Le meurtre de Milton Enrique Rivas Parra, militant du syndicat USO, qui tentait d'obtenir une convention collective auprès de la pétrolière canadienne Pacific Rubiales Energy n'est pas un cas isolé, d'autant que 78 % des crimes contre les syndicalistes se produisent dans les régions d'exploitation pétrolière et minière.

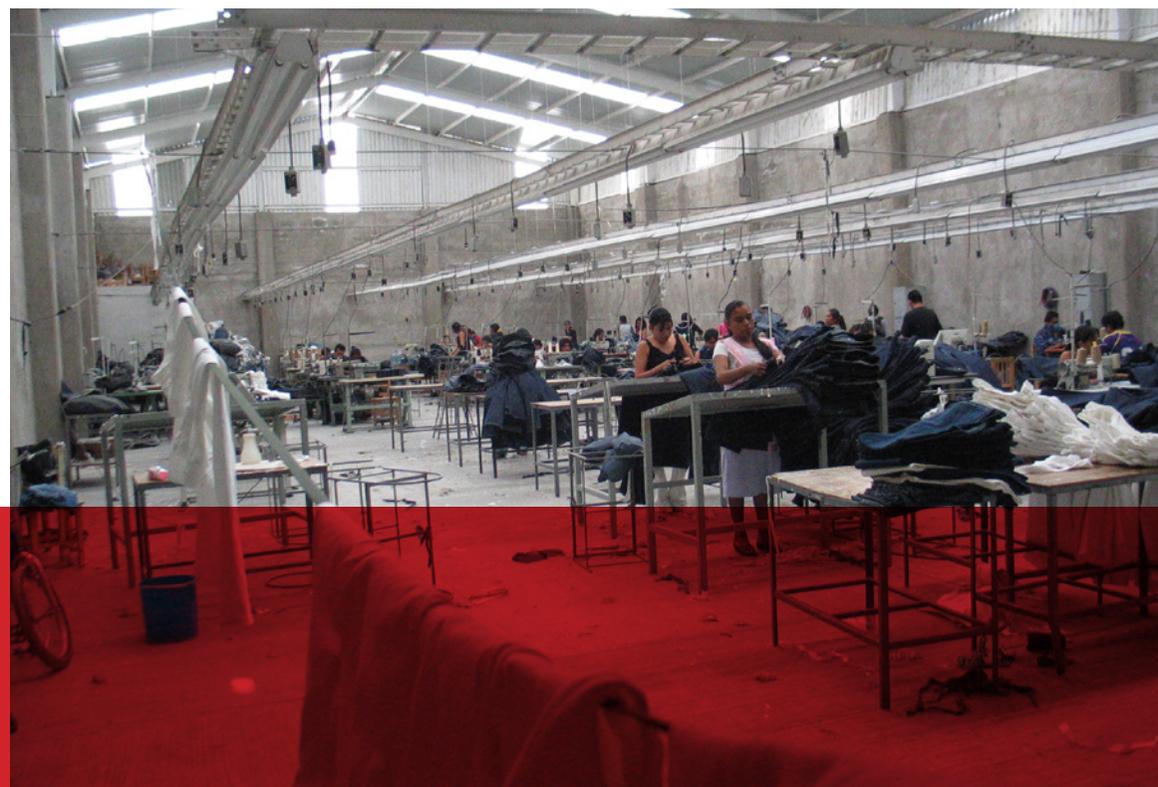
LES MOUVEMENTS SOCIAUX DU MONDE PROMOUVOIR D'AUTRES SOLUTIONS

Notre participation à des événements comme le Forum social mondial (FSM) est essentielle à notre lutte contre la mondialisation néolibérale. Devant l'union du capital transnational, les mouvements sociaux doivent développer des stratégies et des visions d'avenir communes qui leur permettent d'avancer dans une autre direction.

Le mouvement syndical participe au FSM :

- pour se solidariser avec celles et ceux qui luttent en faveur des droits fondamentaux ;
- pour tenir compte des différentes réalités vécues aux quatre coins du monde ;
- pour que la question du travail et la perspective syndicale soient considérées dans les solutions de rechange.

Le contact avec les militantes et les militants altermondialistes nous rapproche d'une autre façon de militer. En ce sens, les forums et les autres mobilisations des mouvements sociaux sont aussi des espaces pour penser l'avenir du syndicalisme.



CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR UNE JUSTE TRANSITION

Le mouvement syndical mondial milite activement pour la mise en place de solutions devant les changements climatiques. Sa contribution est fondamentale, car ce sont les personnes les plus vulnérables qui figureront certainement parmi les premières victimes. C'est pourquoi les organismes de défense des citoyens et les syndicats réclament des mesures d'adaptation et de protection sociale pour contrer ces impacts, qui sont d'ailleurs déjà ressentis par plusieurs populations.

Mais le mouvement syndical mondial va plus loin en exigeant une transition juste. Si l'on reconnaît que des transformations profondes sont nécessaires pour limiter les changements climatiques, et que cela aura forcément un impact sur l'emploi et le travail de millions de personnes, ils demandent que cette transition soit planifiée et que les travailleuses et les travailleurs soient protégés et accompagnés dans cette transition.



Le mouvement syndical milite pour que les emplois écologiques, qui seront de plus en plus nombreux, soient aussi des emplois décents et offrant un traitement égal aux femmes.

N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez en savoir plus. Une bonne façon de poser un geste concret est de contribuer à **Alliance syndicats et tiers-monde** !

international@csn.qc.ca
514 598-2297



csn.qc.ca
facebook.com/lacsn
twitter.com/lacsn
vimeo.com/lacsn

Production : Service des communications de la CSN. **Design graphique** : Philippe Brochard. **Illustration** : Alain Reno. **Photos** : Alain Chagnon, Michel Giroux, Cathy Wong, Nathalie Guay, Guldhammer / Wikimedia Commons, Sasha Gusov / Keystone. **Impression** : Accent Impression **Dépôts légaux** : BAC, BANQ 2014 • Mai 2014